



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 2 décembre 2015

## Le gouvernement tarde à rendre publics les rapports annuels de ses organismes, fait savoir la vérificatrice générale

(TORONTO) Les rapports annuels de certains des plus importants organismes du gouvernement de l'Ontario ne sont pas rendus publics en temps opportun, et parfois ne sont pas rendus publics du tout, observe la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son *Rapport annuel 2015*.

« Les députés provinciaux et les Ontariens sont en droit d'exiger que les rapports annuels soient mis à leur disposition sans tarder », a aujourd'hui déclaré M<sup>me</sup> Lysyk après le dépôt de son Rapport à l'Assemblée législative. « Pourtant, bon nombre de ces rapports n'ont pas été diffusés après plus d'un an. »

Ces constatations sont exposées dans un nouveau chapitre du Rapport annuel de la vérificatrice générale, intitulé Améliorer la reddition de compte, qui traite du processus utilisé par les organismes pour présenter leurs rapports annuels aux ministres responsables ainsi que de la manière dont ces derniers les rendent publics. Ces rapports referment des renseignements financiers et des précisions sur les activités des organismes au cours de l'exercice écoulé.

La plupart des organismes provinciaux sont tenus de soumettre un rapport annuel au ministre dans un délai prescrit. Le ministre doit ensuite examiner le rapport et le rendre public, soit en le déposant à l'Assemblée législative, soit en l'approuvant pour qu'il soit publié sur le site Web de l'organisme ou du gouvernement.

Toutefois, un examen mené auprès de 57 organismes au cours des trois dernières années a révélé que 5 % seulement des rapports ont été déposés dans les six mois de la fin de leur exercice. En outre, 68 % des rapports ont été déposés à l'Assemblée législative plus de 12 mois après la fin de l'exercice et, dans 6 % des cas, aucun rapport n'a été déposé du tout. Les retards étaient surtout imputables aux ministères qui avaient reçu les rapports, mais ne les avaient pas rendus publics en temps opportun.

La vérificatrice générale a aussi souligné qu'aux termes de la nouvelle directive, entrée en vigueur en février 2015, il n'est plus exigé des ministres qu'ils déposent les rapports annuels des organismes provinciaux à l'Assemblée législative (à moins d'y être contraints par la loi), bien qu'ils doivent les publier sur leur site Web après l'approbation ministérielle.

Cependant, la directive ne fixe aucun délai dans lequel le ministre doit approuver les rapports aux fins de leur diffusion.

M<sup>me</sup> Lysyk estime que la reddition de compte peut être affaiblie dans une certaine mesure si les représentants élus ne sont pas officiellement informés à l'Assemblée législative du moment où les rapports sont rendus publics.

-30-

Renseignements :  
Bonnie Lysyk  
Vérificatrice générale  
(416) 327-1326

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.